

L'incinérateur intoxiqué par des emprunts spéculatifs

Le syndicat qui gère l'incinérateur de Carrières-sous-Poissy a contracté des emprunts toxiques. La chambre régionale des comptes enquête.

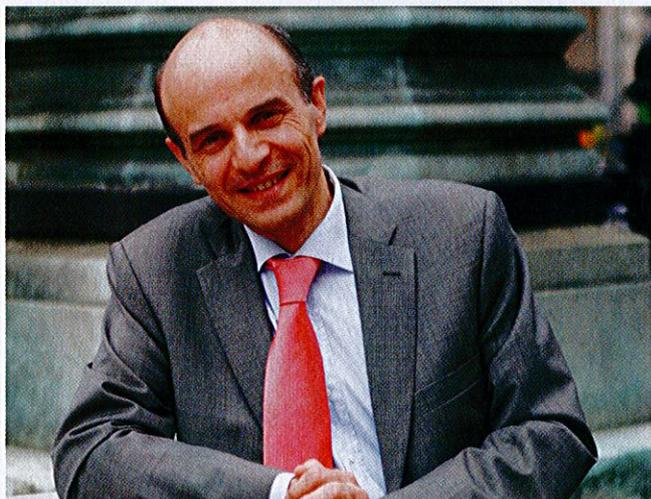
« **A**zaly, un nom de fée pour une usine d'incinération », vante la brochure publicitaire du grand four qui brûle le contenu des poubelles de Saint-Germain-en-Laye. Cette usine, cachée au fond d'une boucle de la Seine, à Carrières-sous-Poissy, appartient au Syndicat

intercommunal pour la destruction des résidus urbains (Sidru), présidé depuis 1999 par Emmanuel Lamy. Mais, pour lui, la fée revêt plutôt les traits d'une sorcière !

Afin de sortir d'une situation financière délicate, les élus du Sidru ont cru malin d'échanger leur dette classique,

à taux fixe, contre des emprunts toxiques, des produits financiers spéculatifs qui se sont avérés désastreux... Emmanuel Fruchard, élu socialiste de Saint-Germain, connaît d'autant mieux le sujet qu'il est lui-même banquier. Elu en 2008, il a été estomaqué par ce qu'il a découvert. Entretiens croisés.

Emmanuel Fruchard



« Je croyais ces formules spéculatives réservées à la gestion de patrimoine de gens riches et bien informés. Pour un élu de collectivité locale, se lancer dans ces produits à haut risque, c'est comme se mettre à une table de poker pour un débutant : il est sûr de perdre ! C'est pourtant ce qu'a fait le Sidru, à partir de 2006, en indexant les trois quarts de sa dette sur des taux de change, selon des formules complexes. Les premières années, la banque appâte la collectivité avec des taux d'intérêt très bas. Mais ce "cadeau" se paie ensuite par un risque accru de voir le taux augmenter très fortement. Les communes du Sidru ne sont pas les seules à avoir cédé au mirage de la spéculation. De nombreuses collectivités territoriales sont aujourd'hui prises au piège. Mais le Sidru se distingue par l'énormité du risque encouru. Selon nos calculs, la perte potentielle est de 68 millions d'euros : c'est la somme qu'il faudrait déboursier pour sortir du guépier. Nous déplorons l'opacité qui entoure cette affaire. Au nom du secret bancaire, mais au mépris de la démocratie, le dernier comité du Sidru, en avril, a eu lieu à huis clos. Nous attendons avec intérêt le rapport de la chambre régionale des comptes, qui a commencé à enquêter à la fin de 2010. » ●

Emmanuel Lamy



« J'ai hérité d'une bombe. C'est mon prédécesseur, Michel Péricard, qui avait fait construire l'usine, inaugurée quelques mois avant sa mort, afin de remplacer l'ancienne décharge de Triel-sur-Seine. Dès l'origine, cette usine était un non-sens économique. Dotée d'une capacité de traitement de 110 000 tonnes par an, elle est trop grande pour les besoins des 15 communes du Sidru... mais trop petite pour être compétitive. En outre, pour financer la construction de l'usine, le syndicat intercommunal a dû s'endetter très lourdement, à hauteur de 50 millions d'euros. Plutôt que d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous avons cherché à alléger cette dette. Nos conseillers nous avaient dit que les formules proposées par les banques étaient raisonnables : nous les avons crues et avons été unanimes à prendre la décision. Je vous rappelle que le vice-président du Sidru chargé des finances est un élu socialiste de Conflans-Sainte-Honorine. Le Sidru va perdre de l'argent en 2011, mais moins que les 7 millions d'euros que nous avons gagnés depuis le début. Signe de l'importance que j'accorde à ce dossier : j'ai confié la défense de nos intérêts à Frédéric Salat-Baroux, ancien secrétaire général de l'Elysée et époux de Claude Chirac, désormais associé au sein du grand cabinet d'avocats Weil, Gotshal & Manges. » ●